



LICENCIEMENT OU DEPART VOLONTAIRE

Par **manach**, le **01/03/2009** à **21:26**

la société dans lequel je suis en poste depuis 25 ans va devoir licencié 200 Personnes , il est question de départ volontaires , quel condition pour en etre demandeur , quels sont les indemnité minimum et a quel moment peut t'on prétendre au droit des allocations chômage , Ma crainte actuel dans ma situation de cadre est également de me faire licencié pour faute professionnel tous semble actuellement démontrer que cette méthode est envisagé par ma direction , a savoir de me fixer des objectifs inatégnable une pression hebdomadaire sur les chiffres et indicateurs ou de me confier de multiple taches qui ne me permettrons pas de les assumer tous et inévitablement de me trouver en situation de faute , je suis suivis actuellement pour dépression (hospitaliser quinze jour) qui me conseil de m'arrêter , est ce la solution afin de pouvoir bénéficier a mon retour de mes droits